

PRAYERS

Mr. Crosbie (St. John's West), a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Notice of a Ways and Means Motion to amend the Customs Tariff. (English and French).—Sessional Paper No. 311-1/311E.

Pursuant to Standing Order 60(2), at the request of Mr. Crosbie (St. John's West), an Order of the Day was designated for the consideration of a Ways and Means Motion to amend the Customs Tariff (Sessional Paper No. 311-1/311E), laid upon the Table, earlier this day.

The following Notice of Motion, having been called, was transferred to Government Orders for consideration later this day or at the next sitting of the House pursuant to Standing Order 21(2):

That the Standing Committee on Regional Development be authorized to review: the present role of the Prairie Farm Rehabilitation Administration in keeping with perceived federal responsibilities; whether the legislative base of the Prairie Farm Rehabilitation Administration should be expanded to include non-agricultural areas and other sectors of the economy, or whether these activities should continue to be implemented under the general Department of Regional Economic Expansion legislation; whether the agency should continue to operate under the auspices of the Department of Regional Economic Expansion; whether the agency should operate in the Prairie provinces only, or whether there is a requirement for similar programs in other parts of Canada; whether the agency should continue to exist as a federal agency and if there are any changes to be made in its management and administration;

That the Committee report back to the House of Commons no later than September 1980, on any legislation required to implement the Committee's recommendations; and

That the Committee be empowered to retain the services of expert advisors and to commission studies or research to assist in its work and that it also be empowered to retain such professional, technical, clerical and stenographic help as may be required.—*The Minister of Regional Economic Expansion.*

A Message was received from the Senate informing this House that the Senate had passed the following Bill to which the concurrence of this House is desired:

Bill S-7, An Act respecting Canadian non-profit corporations.—*Mr. Lawrence.*

The House resumed the adjourned debate on the motion of Mr. Crosbie (St. John's West), seconded by Mr. MacDonald

PRIÈRE

M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Avis de motion des voies et moyens visant à modifier le Tarif des douanes. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 311-1/311E.

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, à la demande de M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest), un ordre du jour est désigné pour l'étude d'une motion des voies et moyens visant à modifier le Tarif des douanes (document parlementaire n° 311-1/311E), dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre plus tôt aujourd'hui.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres émanant du gouvernement et son examen est décrété à plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le Comité permanent de l'expansion économique régionale soit autorisé à étudier: le rôle actuel de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies dans le cadre des responsabilités fédérales telles qu'elles sont perçues; si le fondement législatif de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies devrait être élargi de façon à englober des zones non agricoles et d'autres secteurs de l'économie, ou si ces activités devraient continuer à être régies par la législation générale du Ministère de l'Expansion économique régionale; si l'organisme devrait continuer à fonctionner sous l'égide du Ministère de l'Expansion économique régionale; si l'organisme ne devrait fonctionner que dans les provinces des Prairies, ou si le besoin de programmes du même genre se fait sentir dans d'autres régions du Canada; si l'organisme devrait demeurer un organisme fédéral et s'il y a lieu de modifier sa gestion et son administration;

Qu'il soit autorisé à faire rapport à la Chambre des communautés, au plus tard en septembre 1980, sur toute mesure législative nécessaire à l'application de ses recommandations; et

Que le Comité soit habilité à retenir les services de conseillers experts et de faire faire des études ou de la recherche pour l'aider dans ses travaux et qu'il soit également habilité à engager le personnel professionnel, technique, sténographique et de secrétariat dont il peut avoir besoin.—*Le ministre de l'Expansion économique régionale.*

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il adopté le bill suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-7, Loi régissant les sociétés canadiennes sans but lucratif.—*M. Lawrence.*

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest), appuyé par M. MacDonald